

Pacte Mondial

Complément au RAPPORT RSE
de mars 2013

Sommaire

Déclaration de soutien aux principes du Pacte Mondial de l'ONU	3
Rappel des 10 principes du Pacte Mondial	4
Table de concordance entre le rapport et les 10 principes du Pacte Mondial	5

Déclaration de soutien aux principes du Pacte Mondial de l'ONU

Je suis heureux de réaffirmer dans ce document le renouvellement de l'engagement d'UTIGroup. à respecter, soutenir et appliquer les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous exprimons ainsi notre volonté de faire progresser ces principes dans notre sphère d'influence et continuer à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Toutes ces dernières années, l'ensemble des actions menées en matière d'organisation, de développement durable et de la responsabilité sociétale de l'entreprise, prouve l'importance que nous accordons à ces sujets.

Nous poursuivrons également nos actions en direction de nos partenaires et clients afin de progresser dans les domaines concernés par le Pacte Mondial.

Ce document fait référence au Rapport R.S.E. publié en mars 2013.



Christian AUMARD
Président Directeur Général

Rappel des 10 principes du Pacte Mondial

DROITS DE L'HOMME

- Principe 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- Principe 2 Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Principe 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Principe 4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
- Principe 5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Principe 6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

- Principe 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement.
- Principe 8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

CORRUPTION

- Principe 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Table de concordance entre le rapport RSE et les 10 principes du Pacte Mondial

Le tableau ci-dessous recense les références aux dix principes du Pacte Mondial dans le rapport RSE de mars 2013.

Principe	Chapitres du rapport	Paragraphes
Droits de l'homme		
1	B	1g, 3e
2	B	1g, 3e
Conditions de travail		
3	B et C	1c
4	B	1g
5	B	1g
6	B et C	1f
Conditions de travail		
7	B	2a
8	B et C	2b et 2c
9	C	2c
Corruption		
7	B et C	3d